



Le Vice-Président

Monsieur Christophe CHARLES
Maire
Hôtel de Ville
25 rue Léon Blum
59950 AUBY

Lille, le 05 DEC. 2024

Uen

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L 153 - 54 du Code de l'Urbanisme, vous avez notifié au Département le projet de déclaration de Projet emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de votre commune, pour la construction d'un Centre d'Incendie et de Secours.

Les politiques d'aménagement et d'urbanisme ont un impact majeur sur le territoire. C'est pourquoi le Département porte un intérêt particulier à ces questions.

Concernant ce dossier, le Département formule les remarques suivantes :

- Concernant les risques potentiels d'inondations de caves ou débordements de nappes présents sur la zone, l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES page 45) précise que les données ne sont pas utilisables à cette échelle. Il serait cependant souhaitable d'interdire, dans le règlement écrit, les caves et sous-sols dans la zone ULc concernée, et que la nécessité d'une surélévation des constructions soit étudiée, afin de protéger les biens et les personnes.
- La prise en compte de l'aléa retrait gonflement d'argile est référencée avec un niveau de sensibilité modéré dans l'EES Page 55, alors qu'il est classé fort à la page 47 ; il y a lieu d'harmoniser la donnée.
- La route jouxtant le projet est indiquée « RD120 ». Or la rue Léon Lagrange a été transférée au domaine routier communal après la création du contournement.

Je vous remercie de me transmettre un dossier dématérialisé relatif à cette procédure quand celle-ci aura été approuvée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de ma considération distinguée.

Nicolas SIEGLER
Vice-Président en charge de l'Aménagement
du territoire, du Logement et du
Canal Seine-Nord Europe